



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**DÉCISION DU PRÉSIDENT DE SOUSCRIRE UN CONTRAT
DE LIGNE DE TRÉSORERIE AVEC LE CRÉDIT MUTUEL MIDI
ATLANTIQUE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 000 000 €,

Vu la consultation lancée le 7 avril 2023 auprès des établissements bancaires,

Vu l'analyse des offres reçues,

Considérant les besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour son budget annexe eau potable.

Considérant qu'après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique.

DECIDE

Article 1 : La souscription d'un contrat de ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à de 500 000 € (cinq cent mille euros) auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique dont les conditions sont les suivantes :

	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES
Prêteur	La Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Emprunteur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND DAX
Objet	Financement des besoins de trésorerie du budget eau potable
Montant maximum	500 000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'Intérêt	EURIBOR 3 mois MM + marge de 0,45% Dans l'hypothèse où l'EURIBOR 3 mois MM serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.
Base de calcul	Exact/360



Paiement des intérêts	Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
Process de traitement	Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements.
Commission d'engagement	250 € payables à la mise en place de la ligne.
Commission de mouvement	Néant
Commission de non utilisation	Néant
Demande de tirage et de remboursement	Aucun montant minimum Date de réception de l'ordre en J avant 10h45 pour exécution en J et en J après 10h45 pour une exécution à J+1. Les intérêts courent à compter de la date du virement effectif. Pour les remboursement réceptionnés en J, les intérêts cessent de courir à J.

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 2 mai 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Ben DUBOIS



LIGNE DE TRESORERIE

26 avril 2023

Caractéristiques générales et conditions

Emprunteur	GRAND DAX AGGLOMERATION
Prêteur	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Objet	Crédit de trésorerie
Montant	500 000 €
Durée	1 an
Taux	<p>EURIBOR 3 Mois MM + marge de 0,45 %</p> <p>Le taux retenu correspondra à l'Euribor moyen mensuel à 3 mois augmenté de la marge.</p> <p>L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate) publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE), correspond au taux auquel dépôts interbancaires en euro sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone Euro</p> <p>Si l'indice EURIBOR à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.</p> <p>L'EURIBOR 3 mois MM du 31/03/2023 s'élève à 2,908%</p>
Validité de l'offre	Offre valable 1 mois, soit jusqu'au 25/05/2023
Fonctionnement	Autorisation de crédit en compte
Disponibilité et remboursement des fonds	<p>Au gré de la collectivité, dès signature du contrat.</p> <p>Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements.</p>
Commission d'engagement	250 € payables à la mise en place de la ligne
Commission de non utilisation	Néant
Intérêts	<p>Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base : Jours exacts/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.</p> <p><u>Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * pour un décaissement demandé le jour J avant 10 h 45, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J * pour un décaissement demandé après 10 h 45, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1 * pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Affiché/Publié le 03/05/2023

ID : 040-24400675-20230502-DEC63_LT_EAUPOT-AU

